

Envoyé en préfecture le 03/05/2023 Reçu en préfecture le 03/05/2023 Publié le

ID: 033-263302408-20230426-2023\_04\_03\_2-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du mardi 26 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 avril à 17h30, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 20 avril 2023, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 20 avril 2023				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			X	Sandy CHAUVEAL
Membres élus				A STATE OF THE STA
2. Sandy CHAUVEAU – Vice-Présidente	X			
3. Bénédicte GUICHON	Х			
4. Esther SCHREIBER	X			
5. Karine BERRUEL			X	Esther SCHREIBER
6. Marie-Noëlle LAVIE	X			
7. Marie-Antoinette DALLAIS		X		
Membres nommés				DOMESTIC VILLE (CONT.)
8. Monique VILLA – UDAF	Х			
9. Maryse ZELI – APF	X			
10. Josiane GABARROS – APEI	X			
11. Michèle LACOSTE – LE LIEN			X	Monique VILLA
12. Béatrice RATOUIN - PFP	X			
13. Liliane ESCUREDO – Club La Bienvenue	X			
SOUS-TOTAL	9	1	3	
Total présents, représentés ou ayant donr	né pouvoir :			12

#### Assistaient à la séance :

M David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne Mme Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne Mme Sylvia BROUSSE, Assistante administrative

### 2023-04-03 2SAAD : Vote du compte administratif 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et suivants et L.212-31,

Vu les articles L.232-11 et suivants du Code des juridictions financières,

Sur proposition de Madame la Vice-présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir – non-participation du Président)

Les membres du conseil d'administration autorisent Monsieur le président ou son représentant à adopter les résultats 2022 présentés par section et par groupe pour le budget annexe SAAD (Aide à Domicile)

ID: 033-263302408-20230426-2023\_04\_03\_2-DE

## Section de fonctionnement

LES DEPENSES				
GROUPE	OBJET	BP + DM 2022	CA 2022	
1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	67 000.00	53 481.28	
2	Dépenses afférentes au personnel	2 104 378.00	2 047 369.02	
3	Dépenses afférentes à la structure	34 000.00	29 252.27	
	TOTAL	2 205 378.00	2 130 102.57	

LES RECETTES				
GROUPE	OBJET	BP + DM 2022	CA 2022	
1	Produits de la tarification	1 441 638.00	1 325 829.05	
2	Autres produits relatifs à l'exploitation	763 740.00	806 241.88	
3	Produits financiers et non encaissables	0.00	0.00	
	TOTAL	2 205 378.00	2 132 070.93	

Résultat de l'exercice : 1 968.36 €

# Section d'investissement

LES DEPENSES			
	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	38 141.00	19 934.35
TOTA	L	38 141.00	19 934.35

LES RECETTES			
	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
001	Résultat d'investissement reporté	32 640.33	/
10	Dotations, fonds divers ef réserves	0.00	0.00
28	Amortissements des immobilisations	5 500.67	5 460.41
TOTAL	L	38 141.00	5 460.41

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

ID: 033-263302408-20230426-2023\_04\_03\_2-DE

Résultat de l'exercice : - 14 473.94 € Excédent N-1: 32 640.33 € Résultat de clôture : 18 166.39 € Restes à réaliser dépenses :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

#### Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente Sandy CHAUVEAU

Pour expédition conforme

Pour le Président Par délégation Sandy CHAUVEAU Vice-Présidente du CCAS



